MINISTERE DU PLAN

CENTRE NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES ECONOMIQUES

DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail-Démocratie-Paix
-:-:-:-:-:-:-:-

DECRET N° 85/676 du 8/05/85 MP/CNSEE/DAF

portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1983 de Monsieur AFOULOU Raphaël, Ingénieur Statisticien des cadres de la catégorie A, hierarchie I des services techniques (statistique).

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

(/ I S A S :

LE PREMIER MINISTRE,

D.F.P. (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u la loi n° 15/62 du 3-2-62 portant statut général des fonctionnaires ;

(/u l'arrêté n° 2037/FP du 21-6-58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

(/u le Décret n° 62/130/FP du 9-5-62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le Décret n° 62/197/FP du 5-7-62 fixant les catégories et les hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3-2-62 portant statut général des fonctionnaires ;

D.G.B. (/u le Décret n° 63/410 du 12-12-63 portant statut commun des cadres du personnel technique des services de la statistique ;

(/u le Décret n° 65/170 du 25-6-65 règlementant l'avancement des fonctionnaires ;

(/u le Décret n° 74/470 du 31-12-74 abrogeant et remplaçant les dispositions du Décret n° 62/196/FP du 5-7-62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;

(/u le Décret n° 84/356 du 3-8-84 portant nomination du premier Ministre ;

(/u le Décret n° 84/358 du 13-8-84 portant nomination des Membres du Gouvernement ;

(/u le Décret n° 84/360 du 20-8-84 portant organisation des intérims des Membres du Gouvernement ;

D.C.F. (/u le Décret n° 80/530 du 27-12-80 portant déblocage des avancements des Agents de l'Etat ;

(/u le Décret n° 62/198/FP du 5-7-62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires de la catégorie A I ;

(/u l'ordonnance n° 019/84 du 23-8-84 portant modification de certainesdispositions de la constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u le procès verbal de la commission administrative paritaire d'avancement du 13 Octobre 1984 ;

D E C R E T E

ARTICLE 1ER : Monsieur MFOULOU Raphaël, Ingénieur Statisticien de 6è échelon des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services techniques (statistique) en service à L'IFORD à Yaoundé (Cameroun), est inscrit au tableau d'avancement au titre de l'année 1985 au grade d'Ingénieur en Chef pour le 1er échelon à deux (2) ans.

ARTICLE 2 : Le présent Décret sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 8 MAI 1985

Par le Premier Ministre,

Ange Edouard POUNGUI.-

Le Ministre du Plan,

Pierre M O U S S A.-

Le Ministre des Finances et du Budget,

Itihi Ossétoumba LEKOUNDOU.-

Le Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Reforme de la Fonction Publique et de la Prévoyance Sociale.

Bernard COMBO MATSIONA.-

AMPLIATIONS :

JORPC.....1
DFP.....2
DGB.....2
DCF.....2
MP.....2
Dossier DFP.....3
Dossier CNSEE.....3
Intéressé.....1
SGG/BC.....2